

**Véolia vs
Véolia, le
duel à mort**

page 6

**Debout
les
femmes**

page 3

**Après
les
puces
RFIP,
les
puces
tout
court**

pages 6

**Paper
cut\$**

page 8



l'édito

Un automne pluvieux

Il y a un peu plus d'un an, le 16 octobre 2020, le meurtre de Samuel PATY nous a ému.es, scandalisé.es, écœuré.es, horrifié.es.

Au nom de la lutte contre la barbarie, et pour la défense de la liberté d'expression, la CGT MEL tient à rendre hommage à ce professeur d'histoire-géographie assassiné lâchement, à proximité de son collègue, pour avoir tout simplement osé enseigner la liberté de penser et le développement de l'esprit critique à ses élèves. Nous serons, toujours, de tous les combats pour la défense des idéaux de fraternité, de solidarité.

Car ici, à la MEL, de nombreux combats nous attendent !

En effet, ce même 16 octobre 2020 Erwan Lemarchand a mis fin à ses jours provoquant l'émoi de beaucoup d'agents qui appréciaient ses qualités, tant professionnelles qu'humaines. Preuve en est que beaucoup reste encore à faire dans notre établissement dans la lutte et la prévention des risques psycho-sociaux, auxquels de nombreux collègues sont soumis.

Ces risques psycho-sociaux se sont, par exemple, récemment manifestés chez les agents en télétravail, et pour lesquels de nouveaux droits doivent pouvoir être obtenus. Pour cette raison, nous avons interpellé le président de la MEL pour que soit appliqué un accord local sur cette question importante. Une première réunion sur le sujet aura lieu le 9 novembre.

Nous espérons d'ailleurs que les conditions de négociations avec la MEL sur le télétravail ne seront pas les mêmes que celles menées sur le passage aux 1607 heures de travail par an !

Car tous nos collègues en subissent encore les conséquences, dont celles et ceux du service Propreté, des sites ENM et du PC régulation, dont les conquis en terme de temps de travail ont récemment été mis en cause par notre employeur.

Mais qu'attendre de plus de la part d'interlocuteurs, tant politiques qu'administratifs, dont la seule constante aura été de faire passer en force beaucoup de sujets cruciaux pour nos collègues de la MEL et les usagers de la métropole lilloise, sans débat ni consultation préalable ?

Lors de l'Assemblée générale de notre Comité d'action sociale, notre employeur a confirmé son intention de supprimer, pour 2022, la demi-journée accordée aux agents à l'occasion du Noël des enfants.

A l'occasion du Conseil métropolitain du 15 octobre, la délibération portant sur le choix du mode de gestion de l'eau potable dans la métropole lilloise entérine, sans aucun échange avec les consommateurs et les associations locales, la délégation de la distribution de l'eau à un prestataire privé. L'eau est un bien commun, sa distribution doit être publique ! A la CGT MEL, nous nous sommes d'ailleurs opposés à cette délibération le 5 octobre dernier, en Comité technique.

Le président CASTELAIN passe en force sur ce sujet comme sur le financement de ses dépenses personnelles par la MEL, à qui il a demandé la protection fonctionnelle et la prise en charge de ses frais d'avocat. Heureusement, le Tribunal administratif de Lille a récemment annulé cette décision, ce dont nous nous félicitons.

Certes, à travers cet édito, nous vous rendons compte du climat social pluvieux qui règne à la MEL, à l'image de cette saison d'automne. Mais nous ne comptons pas nous laisser abattre pour autant, en gardant à l'esprit ce proverbe : « Pluie abondante pendant l'automne annonce printemps ardent ».



Thierry Duel
Membre de la
commission exécutive

*El pueblo unido jamás
será vencido**

*Le peuple uni ne sera
jamais vaincu*



l'agenda

> **Jeudi 21 octobre - permanences CAP** – 12h00 à 14h00 – Biotope – Salle 3R3

12h à 14h- Euralliance – Salle B

> **Samedi 23 octobre à Lundi 8 novembre** :

vacances de la Toussaint

> **Mardi 9 novembre** – Réunion entre le VP RH et les organisations syndicales sur le télétravail – 09h à 11h – Biotope – Atriums 1 et 2

> **Mardi 9 novembre** – CHSCT – 14h00 – 16h00 – Biotope – Atriums 5, 6 et 7

> **Jeudi 11 novembre** – Armistice de 1918

> **Mardi 18 novembre** – Visite CHSCT – 09h00 – 12h00- UTML- Voirie

debout !

Debout les femmes !

de François Ruffin



De quoi ça parle ?

« Prenons garde à ce que cette société de service ne soit pas une société de servitude avec le retour des serfs et des servantes, des bonniches, mais sous un autre visage, un autre nom, plus moderne, plus acceptable ». C'est guidé par cette idée fondamentale, exposée

à l'Assemblée nationale le 8 mars 2018, que le député François RUFFIN obtient une mission parlementaire consacrée à la reconnaissance « des métiers du lien », qui englobe des professions systématiquement mal rémunérées, non reconnues, et très souvent exercées par des femmes. Flanqué du très libéral député Bruno BONNELLE (groupe LREM), le « journaliste parlementaire » parcourt le territoire à la rencontre des auxiliaires de vie sociale, AESH et femmes d'entretien, qui lui font part des nombreuses difficultés professionnelles qu'elles rencontrent au quotidien, et qu'elles espèrent voir reconnues par le gouvernement national.

Pourquoi on a aimé ?

On a, d'une part, apprécié l'état d'esprit positif de ce film, qui a le mérite de mettre en avant des personnes et des professions d'ordinaire reléguées au second plan par notre société. Il démontre également que l'on peut obtenir reconnaissance et satisfaction en s'organisant collectivement : des concessions ont ainsi pu être faites par certains employeurs pour cette catégorie de salarié.es, et ce malgré les nombreux obstacles que cet improbable duo parlementaire a pu rencontrer tout

au long de la mission qu'ils ont menée (proposition de loi vidée de son contenu en commission parlementaire, rejet quasi-total des amendements présentés par le député Ruffin à l'Assemblée...). Enfin, nous ne pouvons nous empêcher de faire le parallèle entre certaines situations professionnelles décrites dans le film et le quotidien que peuvent vivre ces mêmes catégories de salarié.es au sein de notre propre collectivité. La précarité que subissent les femmes d'entretien de la société ONET, sous-traitante de l'hôpital public d'Amiens, et qui ne bénéficient pas des mêmes conditions que le personnel hospitalier, nous rappelle ainsi le récent choix de la MEL de partiellement sous-traiter l'entretien de ses locaux à un prestataire privé...

Le saviez-vous ?

Les auxiliaires de vie sociale représentent la catégorie d'emploi qui recense le plus d'accidents du travail en France, devant les métiers du bâtiment (!)

Vincent Kaleba

Debout les femmes... de la MEL !

La situation décrite dans le dernier film François RUFFIN se décline malheureusement à la Métropole européenne de Lille. C'est le cas des agents du service Propreté, composé en majorité de femmes, qui effectuent beaucoup de tâches pénibles et très souvent peu considérées. Ce sentiment de ne pas être écouté s'est encore récemment manifesté lors du passage aux 1607 heures de travail annuel à la MEL, qui n'a pas jugé bon d'associer ces collègues dans la mise en place de ce nouveau dispositif, au motif qu'ils relèvent d'une catégorie de personnel particulière.

Ces collègues se sont donc vu.e.s imposer une organisation du temps de travail ressentie comme une double peine : non seulement ils ne bénéficient que d'une prise en compte partielle de la pénibilité de leurs missions (3 jours de récupération), mais ne peuvent pas choisir un cycle de travail spécifique, incluant des RTT, au contraire de la plupart des autres services de la MEL. En effet, les conditions de travail pour



ces collègues peuvent varier d'un site à un autre et nécessitent une organisation de travail spécifique, sans bien entendu remettre en cause les 35h de travail par semaine pour celles et ceux qui sont favorables à cette proposition. Pour toutes ces raisons, 3 collègues de ce service ont fait circuler une pétition à l'ensemble des agent.es du service Propreté, remise à Christian MATHON le 8 octobre dernier. 46 collègues l'ont signée, témoignant

ainsi de leurs attentes fortes en termes d'organisation du temps de travail pour leur métier. Merci à Marjorie, Natacha, et Aurhia d'être allées à la rencontre de leurs collègues sur les sites de la MEL !

La Rédaction

héheau ! héheau ! héheau !

L'écho CGT du CT

Retour sur le comité technique du 5 octobre.

Le comité technique qui s'est tenu le 5 octobre dernier a été particulièrement pénible. Pénible parce qu'il s'est tenu en même temps que la journée de grèves et de manifestations lancée dans tout le pays par plusieurs confédérations syndicales, dont la CGT, et malgré notre alerte faite bien en amont. Et parce qu'une fois encore, durant ce CT, la MEL aura fait le choix de la régression de nos conditions de travail, d'un service public offert sur un plateau aux multinationales, le tout saupoudré d'un dialogue plus que minimum avec les organisations syndicales présentes.

Une ambiance... « assommante » !

« Assommante » est le terme qui pourrait le mieux qualifier l'ambiance de ce Comité. Nous avons ainsi vu une élue politique de la MEL littéralement tomber de sa chaise en pleine séance ! Nous avons tout d'abord cru à un malaise. Mais quand nous nous sommes aperçus qu'elle se mettait à piquer du nez quelques minutes après, nous en avons conclu qu'elle faisait juste une petite sieste sur son temps de travail... Et cette attitude représente à merveille celle des autres élus politiques présents qui, ce jour-là, ont voté comme un seul homme

tous les points figurant à l'ordre du jour.

Cycles de travail spécifiques : la galère des sites ENM

Parmi les dossiers chauds versés au CT figurait celui de la mise en œuvre des cycles spécifiques à la Direction « Nature, Agriculture, Environnement », qui a soulevé la colère de vos élus CGT, à plusieurs titres. Nos collègues des ENM vont en effet devoir cumuler les reculs, avec l'obligation de poser deux semaines de congés entre décembre et février, et entre juin et août, alors qu'en même temps, les dimanches et jours fériés deviennent des jours comme les autres. Sans contrepartie financière ou en termes de récupération. Les heures supplémentaires ne seront plus

permises qu'à l'occasion des événements exceptionnels. Or, nos collègues soucieux de la qualité du service public sont au quotidien confrontés à des imprévus qui les obligent à finir plus tard ou revenir plus tôt le lendemain - visiteurs qui partent tardivement, remise en état d'un matériel défectueux, souci de caisse etc. Par la magie de l'annualisation, ces heures supplémentaires tombent dans l'escarcelle de l'employeur. Nos collègues ne sont plus autorisés à s'inscrire dans les dispositifs OTT.

Dans ces conditions, nous avons voté contre cette mise en place.



Restauration à la MEL : le scandale du quotient familial

Les difficultés de restauration dans les sites extérieurs de la MEL sont connues de longue date ? Pas de panique, le Président a LA solution. La seule, la vraie, la sienne : la livraison de plateaux repas, dont les modalités de mise en place nous ont été présentées. Outre les problèmes logistiques que cette solution va poser, ces plateaux repas risquent d'être particulièrement « salés » pour nos collègues concernés : car non contente de nous avoir confisqué une dizaine de jours de congés sans augmentation de salaire, la MEL nous a annoncé son intention d'introduire le quotient familial dans le prix du repas en livraison et dans celui du restaurant administratif de Biotope, quand il rouvrira. La MEL nous

a indiqué que cette décision se fondait sur un avis de la Préfecture. En 2018, elle nous avait servi le même discours pour justifier le fait que les agents contractuels ne pourraient plus bénéficier du régime indemnitaire métropolitain. Se réfugier derrière la Préfecture serait donc un comportement plus approprié à la situation ! Selon nous, ça n'est pas aux salariés de compenser les différences de revenus par un pseudo-système de péréquation imposé, mais bel et bien à l'employeur. Durant ce CT, nous avons rappelé la nécessité de mettre des titres-restaurant à disposition de nos collègues. En effet, tous ceux que nous rencontrons lors de nos déplacements syndicaux, y sont favorables sans

exception et le font savoir dans le sondage que nous leur soumettons et que nous remettons en mains propres au président de la MEL. Nous avons donc proposé à la MEL de surseoir à ce projet de délibération, afin de pouvoir disposer de plus de temps pour réfléchir à des solutions de restauration plus adaptées, dont les titres-restaurant.

Devant le refus de l'employeur fait à notre proposition, nous avons voté contre le projet présenté.

Révision du RIFSEEP... pour quelques-uns !

La MEL nous a présenté la mise à jour de certaines classifications RIFSEEP en raison notamment de la création de nouveaux grades, qui n'a pas suscité d'opposition de notre part. Cependant, la MEL a en parallèle annoncé son intention de revaloriser la rémunération des agent.es classé.es au niveau 5.7, situés au plus haut de l'échelle hiérarchique (sont concernés les agents nouvellement recrutés). La MEL n'a donc pas assez d'argent pour mettre à disposition de nos collègues des titres-restaurant, mais en aurait assez pour avantager quelques hauts fonctionnaires ? Compte tenu de cette revalorisation que nous jugeons inadmissible, nous avons voté contre ce point mis à l'ordre du jour.

Gestion de l'eau : le nouveu cadeau fait au secteur privé

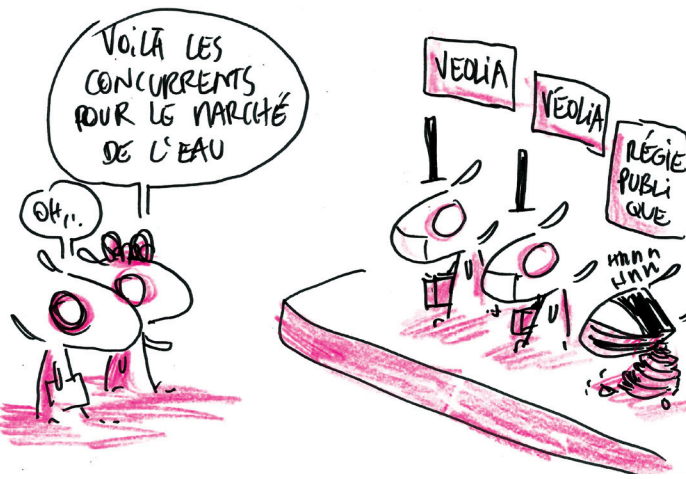
Dans l'optique de la fin du contrat de DSP liant la MEL au groupe Veolia, prévu pour 2024, la MEL a présenté aux élu.es plusieurs scénarios de gestion de distribution de l'eau potable dans la métropole lilloise, dont le passage en régie publique. Sans surprise, la MEL s'est positionnée sur un mode de gestion délégué au secteur privé. Et sans surprise, nous avons déploré ce choix de l'employeur, effectué sans consulter en amont les usagers de la métropole lilloises et les associations locales. Nous avons rappelé les profits colossaux

que certaines grandes entreprises se font sur le dos des usagers dans le pays depuis plusieurs décennies grâce aux délégations de service public que les collectivités leurs servent sur un plateau. En 2010, Martine Aubry, présidente de la Communauté urbaine de Lille, avait ainsi réclamé 115 millions euros au délégataire de l'époque, Eaux Du Nord qui, profitant d'un contrat déséquilibré, s'était gavée sur le dos des habitants métropolitains via leur facture d'eau. Et en 2016, la mauvaise blague continue : au lieu de créer une régie publique pour éviter de se faire voler à nouveau, les élus de la MEL décident de lancer un appel d'offre pour « soi-disant » faire jouer la concurrence entre délégataires. Sauf qu'aujourd'hui, le choix sera encore plus simple : Veolia étant en train de racheter Suez et la MEL n'aura le choix qu'entre Veolia et... Veolia ! Dans ce contexte, pourquoi la MEL laisse-t-elle s'échapper les centaines de millions d'euros de la distribution d'eau alors qu'elle pourrait créer une régie publique métropolitaine de distribution, contrôler réellement cette

ressource vitale et, par exemple, mener une vraie politique de solidarité envers les plus démunis en offrant les premiers mètres cubes d'eau ?

Notre argumentaire aurait pu être encore plus détaillé... si ce sujet si important dans la vie professionnelle de nos collègues de la direction DEA et dans la vie des habitants de la métropole lilloise n'avait pas été abordé à 13 heures, à la fin du CT ! Devant notre indignation, Christian MATHON, président du CT, a proposé à toutes les organisations syndicales présentes de voter contre la proposition exposée, de manière à pouvoir représenter ce point lors d'un Comité technique ultérieur et donner ainsi aux représentant.es l'occasion de débattre plus sereinement. Toutes les organisations syndicales, dont la CGT, ont voté contre sauf... les deux représentant.es du syndicat Force Ouvrière qui, en s'abstenant, ont permis à la MEL de faire passer ce projet ! Ce « syndicat » est par ailleurs coutumier du fait : il avait agi de la même manière il y a deux ans, quand la réorganisation de la direction de la Voirie avait été présentée dans cette même instance ! Se distinguer syndicalement est une chose. Le faire au détriment de nos collègues et de la qualité du service public en est une autre...

Vos élu.es **CGT** au
Comité technique



Dernière minute

Le jour de Noël supprimé dès 2022 !

En marge du Comité technique, la DGA RH a indiqué à notre camarade Julie GAYRAUD-VAISSIERES, responsable de la Commission Noël du CAS, que la demi-journée accordée par la MEL à nos collègues à l'occasion de la traditionnelle fête des enfants serait purement et simplement supprimée pour l'année 2022. Doriane HUART a justifié cette décision en invoquant le récent passage aux 1607 heures à la MEL et la suppression de tous les congés extra-légaux, dont cette demi-journée. A cette précision près que cette demi-journée ne figurait pas dans la liste des congés supprimés que la MEL a présentée aux organisations syndicales lors des réunions de « négociations » sur l'augmentation du temps de travail ! Cette décision a été confirmée par l'employeur le 14 octobre, lors de l'Assemblée générale du CAS, et a fait vivement réagir les participant.es présent.es. Nous ne comptons, bien évidemment, pas en rester là et vous tiendrons rapidement informé.es de nos actions à venir sur le sujet.

« Pierre MAUROY
doit se retourner
dans sa tombe »

se désola une collègue présente lors de l'AG. D'un autre côté, compte tenu du climat social dans cette maison, il doit déjà le faire depuis des années...

un café et un cgtinfos !

Heures d'information syndicale : le retour !

C'est avec plaisir que nous avons repris nos réunions d'information avec nos collègues de la MEL, les Heures d'information syndicale (HIS), suspendues à cause de la crise sanitaire. Plusieurs de nos camarades se sont rendus sur plusieurs sites de la MEL ces dernières semaines. Nos collègues de l'UTTA, l'UTRV, du Centre logistique de Sequedin et du Stadium ont pu ainsi nous faire part de leur ressenti concernant leurs conditions de travail sur leurs sites, et poser des questions sur des sujets particuliers tels que l'augmentation du temps de travail récemment mise en place, les conditions de restauration, le télétravail, la campagne des EPA ou encore les prochaines CAP. Unaniment, ces collègues nous ont fait part de leur sentiment d'isolement vis-à-vis du siège central, qui s'est aggravé avec le déménagement de la MEL à Biotope et ses contraintes multiples (moins de places de stationnement,



restaurant administratif hors service, etc.) Ce fut donc pour nous l'occasion de remettre sur les rails quelques-unes de nos revendications, notamment la mise en place de titres-restaurant pour les sites extérieurs en priorité et la mise en place d'un véritable accord sur le télétravail à la MEL, ou la révision de la délibération sur le passage aux 1607 heures. À bon entendre...

Télétravail à la MEL : la CGT gagne l'ouverture de négociations

Le télétravail est un vaste sujet, déjà évoqué dans plusieurs de nos publications, et très récemment dans notre CGT Infos de septembre, où nous indiquions avoir interpellé, avec le syndicat Autonomes, le Président CASTELAIN sur la nécessité de signer un accord local sur le télétravail, au lieu de traiter cette question de manière dispersée (CT, CHSCT, règlement intérieur...) Le 27 septembre dernier, nous accusions réception d'un courrier dans lequel Christian MATHON, vice-président délégué aux Ressources humaines, accédait à notre demande. C'est une première victoire pour nous tous ! Une première réunion de travail entre l'Administration et les organisations syndicales représentatives a été fixée au 9 novembre : elle sera l'occasion d'entamer un dialogue que nous espérons constructif.

En effet, si le télétravail garantit certaines avancées, il doit être cependant mieux encadré pour leur offrir des conditions de travail de qualité : on en reparle des risques psycho-sociaux, des troubles musculo squelettiques, de l'isolement ? Sans oublier le droit à la déconnexion ! Forts de propositions solides et construites, nous ne manquerons pas de faire entendre vos voix face à une administration qui reconnaît sans reconnaître les télétravailleurs et leur fait « l'aumône » d'un forfait dérisoire, et moins élevé que les dispositions contenues dans les textes en vigueur, que nous trouvons pourtant insuffisantes ! Pour rappel, le 13 juillet dernier, Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Fonction publique, signait un accord-cadre avec les organisations syndicales nationales, en faveur de négociations au sein des 3 fonctions publiques. Cet accord est inédit et répond notamment à des besoins exprimés lors de la crise sanitaire que nous avons subie, et qui a vu se développer, dans le pays, le travail à

distance de façon anarchique. Surtout, il impose l'obligation pour les employeurs publics d'entamer des négociations avant le 31 décembre 2021, et sur laquelle s'est basée notre demande auprès de la MEL.

Martha Desrumaux

Pour aller plus loin :

> **Accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les 3 versants de la Fonction publique**
https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Espace_Presse/Montchalin/20210713_Accord_relatif_mise_%C5%93uvre_teletravail_fonction_publicque.pdf

> **Décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043985022>

Mobilisation du 5 octobre

La CGT MEL répond présente !

Votre syndicat a, bien entendu, participé à la journée de grève et de manifestation lancée dans toute la France par la CGT et d'autres organisations syndicales nationales. Nous nous sommes complètement reconnus dans le préavis de grève déposé par notre Fédération des services publics, qui critiquait ouvertement la mise en place de la loi de « transformation » de la Fonction publique du 6 août 2019, et dont les effets commencent à sérieusement « ruisseler » sur nos conditions de travail à la MEL ! Fusion des CT et CHSCT, suppression des CAP sous leur forme actuelle, passage aux 1607 heures de travail annuel

: autant de raisons qui nous ont poussé à descendre dans les rues de Lille pour revendiquer de meilleures conditions de travail dans notre collectivité. Et ne parlons pas des sujets abordés en Comité technique le matin même, qui s'inscrivent dans le même état d'esprit (voir article pages 4 et 5). Pour toutes ces raisons, nous resterons mobilisé. es jusqu'à l'obtention de nos revendications et vous appelons d'ores et déjà à nous rejoindre pour les futures mobilisations sociales. Au plaisir de vous y retrouver !

La Commission exécutive



Euralliance, plus biotope que le Biotope !

La MEL est une collectivité engagée dans la transition écologique, proche de la nature, et ça se voit ! Nous avons des variétés d'arbres et de fleurs, et des petits oiseaux sur les terrasses de Biotope. Les collègues d'Euralliance ne sont pas

en reste désormais. Après l'invasion de cafards le mois dernier, ce sont des puces qui se sont installées dans les étages, trouvant certainement dans les moquettes du bâtiment un hébergement idéal. Plusieurs collègues se sont fait piquer. Une fumigation est prévue, mais avec un aérosol périmé ! Dans ces conditions, n'hésitez donc pas à signaler ces dysfonctionnements à la MEL et ses obligations légales en termes d'hygiène et de sécurité.

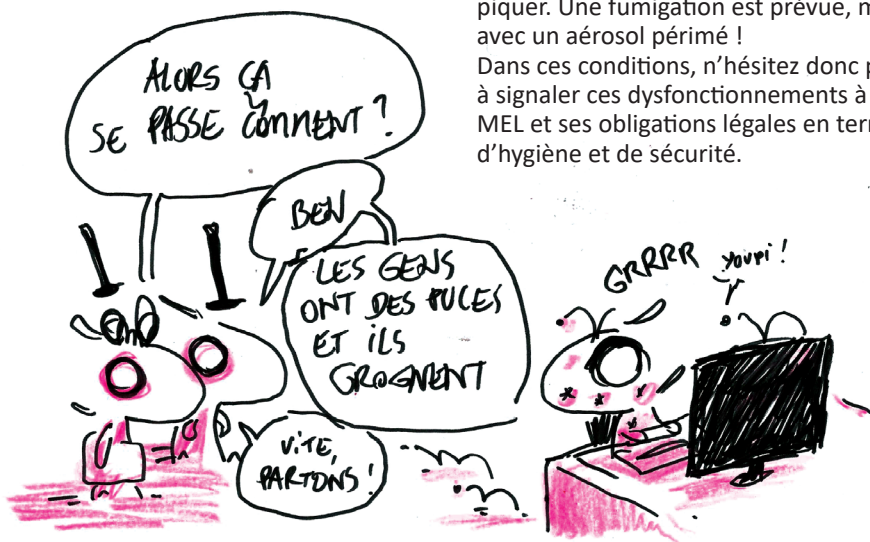
Biotope : milieu défini par des caractéristiques physicochimiques stables et abritant une communauté d'êtres vivants (ou biocénose).

[Dictionnaire Larousse]

Vous pouvez effectuer vos signalements dans le Registre unique de sécurité, accessible sur Sezam ; auprès du Centre médico-social qui transmettra aux conseillers de prévention, et surtout auprès de vos élus CGT au CHSCT, afin de pouvoir exercer le droit de retrait si le cas de danger grave et imminent peut être avéré.

Nous n'avons pas à travailler dans des conditions indignes !

Vos élu.es au **CHSCT**



Pandora papers : les dealers de la finance !!

Pendant que les gouvernements adoptent timidement le principe d'une taxation minimale des bénéfices des firmes multinationales quel que soit l'endroit sur la planète, la réalité des turpitudes de la finance mondiale éclate une nouvelle fois au grand jour. La théorie du ruissellement est bien une sinistre blague. Lux Leaks, Panama papers, Paradise papers.... la liste est longue des révélations des dégâts de la finance pour les États de la planète. Dans ces nouveaux « Pandora papers » ce sont, sans surprise, toujours les mêmes cupides que l'on retrouve à la tête des montages financiers les plus opaques mais pas les moins lucratifs : rois des oligarchies pétrolières, premiers ministres africains, Tony Blair, de prestigieux cabinets d'avocats dont Baker McKenzie dirigé un temps par Christine Lagarde, ancienne directrice du FMI... Et loin de l'exotisme des îles Vierges ou Caïman, les paradis fiscaux se nichent au cœur des états occidentaux comme les États-Unis avec les systèmes fiscaux très complaisants mis en place par des états comme le Dakota du Sud ou encore le Delaware. Depuis que les flux financiers ont été libéralisés dans les années 80, l'évasion fiscale est devenue le sport favori de la finance internationale. 10 000 milliards d'euros ont échappé à l'impôt et demeurent toujours logés, selon l'OCDE, dans les paradis fiscaux dont 427 milliards rien qu'en 2020. S'ils y étaient soumis, cela permettrait entre autres d'éradiquer la faim dans le monde, l'analphabétisme, de financer les besoins sociaux les plus essentiels comme l'accès à l'eau, à la santé, au logement ou encore à l'énergie. Et permettrait sans doute de relever les défis environnementaux qui nous attendent si l'on veut limiter la catastrophe humanitaire vers laquelle les capitalistes nous entraînent. Cet argent est vital pour la planète et ses populations. Et il existe bel et bien et il est même parmi nous ! Et nul doute que les États, aux mains de celles et ceux qui justement les fraudent impunément, ne seront

guère incités à leur faire la chasse : ainsi les ministres des Finances de l'Union européenne ont retiré, le 5 octobre, Anguilla, La Dominique et Les Seychelles de la liste noire des paradis fiscaux. Seuls neuf pays restent sur cette liste ! **L'évasion fiscale, en France, selon des études convergentes, coûte entre 80 et 100 milliards au budget de l'Etat.** C'est l'équivalent du déficit budgétaire constaté annuellement. On va nous rechanter le couplet de la dette à payer, vouloir reculer l'âge de départ à la retraite, on fait toujours payer les mêmes alors qu'il y a dans l'évasion fiscale de l'argent, à nos portes, au Luxembourg, à Gersey, à Chypre et à Malte : qu'est-ce qu'on attend pour y aller ? » Mon objectif, par le biais de cet article, est de dénoncer l'impunité des multinationales pratiquant l'évasion fiscale et le bluff électoral du gouvernement sur sa prétendue

lutte contre ce fléau. Au lendemain de l'entrée en vigueur de l'injuste réforme de l'assurance-chômage qui va baisser les droits de 1,15 million de demandeurs d'emplois, alors que de plus en plus de familles tombent dans la pauvreté extrême, j'en appelle le gouvernement à mettre fin à l'évasion fiscale plutôt que de mener la guerre aux plus précaires. Essaie un jour de truander les impôts et tu verras, ils viendront te chercher à 6 heures du matin comme un vulgaire criminel !!

Daniel Duthilleul

Inspiré des analyses du sénateur Eric BOCQUET et d'un communiqué de presse syndical



* PAPER CUT = COUPURE PAR DU PAPIER
* CUT = COUPURE BUDGÉTAIRE

